

TS2E

La lettre Travail, Solidarités, Économie et Emploi

INFORMATIONS/RÉGLEMENTATION

NOUVEAU

Recueil des bonnes pratiques pour un dialogue social de qualité avec le CSE

L'Aract et la DREETS Bourgogne-Franche-Comté publient un recueil inédit basé sur les retours d'expérience de 12 entreprises de la région*, de tailles et de secteurs variés (de 22 à 1400 salariés, avec ou sans présence syndicale).

Objectif : Identifier les conditions de réussite d'un dialogue social de qualité au sein du Comité Social et Économique (CSE).

Ce que vous trouverez dans le recueil :

- Des pratiques concrètes et inspirantes ;
- Des leviers pour instaurer un climat de confiance ;
- Des exemples de coopération réussie entre directions et représentants du personnel ;
- Des pistes pour améliorer la qualité du dialogue social, même en l'absence d'organisations syndicales.

France Expérimentation, le dispositif qui accompagne les entreprises innovantes

Ouvert aux entreprises, associations, syndicats professionnels, particuliers et établissements publics, le dispositif France Expérimentation rend possible l'examen d'un projet innovant qui ne peut pas voir le jour en raison d'un blocage législatif ou réglementaire. Il permet aux acteurs économiques de tester leur innovation sur le terrain et d'en mesurer les effets de manière objective.

À qui s'adresse ce recueil ?

Aux directions, représentants du personnel, et salariés souhaitant renforcer ou instaurer un dialogue social constructif dans leur entreprise.

Disponible dès maintenant !

Ne manquez pas cette ressource précieuse pour faire évoluer vos pratiques et renforcer la dynamique collective dans votre structure.

[Le recueil des bonnes pratiques](#)

*Méthodologie :

- Étude menée fin 2024 - début 2025 ;
- 38 personnes interrogées (représentants du personnel et directions) ;
- Secteurs représentés : agroalimentaire, formation, géotechnique, médico-social, loisirs, logiciels, etc.
- Structures mono et multi-sites.

GRATUIT

Une fois déposé sur la plateforme Démarches simplifiées, le dossier du professionnel est examiné par le secrétariat de France Expérimentation (Direction interministérielle de la transformation publique). Le ou les ministères compétents sont alors sollicités pour leur expertise juridique et technique, ils doivent formuler un avis sur le projet.

[En savoir plus](#)



Innovation & Réindustrialisation : la Bourgogne-Franche-Comté en action

VOUS AVEZ UNE IDÉE, UN PROJET, UNE AMBITION ?

France 2030 vous accompagne pour concrétiser vos idées innovantes



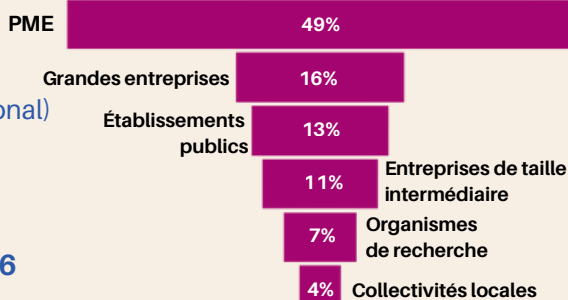
547 millions d'€ investis
en Bourgogne-Franche-Comté
(Budget national)

UNE ENVELOPPE RÉGIONALE (État/Conseil régional)
DÉDIÉE DE 41,5 M€

- 32 M€ déjà engagés pour l'innovation locale
- 9,5 M€ encore disponibles jusqu'à fin 2026



260 projets financés



Que vous soyez une entreprise, un laboratoire, un collectif ou un acteur de la formation

SAISISSEZ LES OPPORTUNITÉS DÈS MAINTENANT

AU NIVEAU NATIONAL

- **Automobile** : produisez en France les véhicules routiers de demain et leurs composants
- **Hydrogène** : développez et démontrez vos innovations dans une filière d'avenir
- **Agroalimentaire** : renforcez la résilience et les capacités de production de demain
- **Décarbonation** : engagez rapidement des actions concrètes sur vos sites industriels



UN SOUTIEN FINANCIER RÉGIONAL POUR :

- **Les projets d'innovation** individuels pour booster la compétitivité des entreprises (à partir de 150 000 €)
- **Les projets collaboratifs** entre laboratoires et entreprises favorisant la diffusion des innovations technologiques
- **Les projets mutualisés** bénéficiant aux acteurs d'une même filière
- **Les actions de formation** pour accompagner les mutations des métiers et préparer ceux de demain.



Intéressés ? : france-2030@bfc.gouv.fr



Renouvellement de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) de Bourgogne-Franche-Comté

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a mis en place des **Commissions paritaires régionales interprofessionnelles qui visent à représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises relevant des branches qui n'ont pas mis en place de commissions conventionnelles équivalentes.**

Les commissions sont constituées de dix représentants d'organisations syndicales de salariés et de dix représentants d'organisations professionnelles d'employeurs :

- En fonction de leur audience respective auprès des salariés et des employeurs des entreprises de moins de onze salariés ;
- Dans la région concernée et appartenant aux branches couvertes par la commission.

Les élections TPE, qui se sont déroulées en fin d'année 2024, ont permis d'établir la composition des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2025-2029.

Nouvelle répartition des sièges pour la CPRI Bourgogne-Franche-Comté (arrêté du 06 juin 2025) :

Pour les représentants des salariés :

CFDT – 2 sièges / CFTC – 1 siège / CGT – 4 sièges
CGT-FO – 1 siège / UNSA – 1 siège / SOLIDAIRES – 1 siège.

Pour les représentants des employeurs :

CPME – 6 sièges / MEDEF – 2 sièges / U2P – 2 sièges.

Les organisations représentatives avaient jusqu'à fin septembre pour désigner leurs représentants.

Les missions de ces instances de concertation au niveau des régions sont multiples :

- Donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables ;
- Apporter des informations, débattre et rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leurs salariés, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;
- Faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction. La commission ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties concernées ;
- Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

La nouvelle liste des membres de cette commission est accessible sur [le site de la DREETS](#)

Émissions cancérigènes : comment obtenir la subvention « Captage fumées de diesel » ?

En France, ce sont **près de 800 000 salariés qui sont concernés par les risques professionnels liés à une exposition aux émissions de moteur.** L'exposition aux fumées de diesel augmente le risque de cancer du poumon et autres pathologies cardiovasculaires et respiratoires.

Réservée aux entreprises de 1 à 49 salariés, aux sociétés et associations, cette subvention* vous permet de vous équiper afin de lutter contre

l'exposition de vos salariés aux émissions cancérigènes de fumées de diesel.

Quel est le montant de « Captage fumées de diesel » ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide pouvant atteindre 25 000 euros au maximum. La subvention ne pourra pas être inférieure à 1 000 euros.

[Tout savoir sur l'aide de l'Assurance maladie](#)

* Sous conditions

Séminaire QVCT : Et si on parlait vraiment de Qualité de Vie et de Conditions de Travail ?

GRATUIT

Dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail (PRST 4), la DREETS et l'Aract Bourgogne-Franche-Comté et vous invitent à un après-midi d'échanges et de réflexion autour de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) **le 25 novembre 2025**.

Pourquoi participer ?

Vous rencontrez des difficultés de recrutement, de fidélisation, un absentéisme élevé ou un turnover important ?

Vous portez un projet de changement ou d'innovation ?

Vous souhaitez améliorer la QVCT dans votre organisation mais ne savez pas par où débiter ?

Ce séminaire est fait pour vous !

Un événement pour tous les acteurs du monde du travail

Dirigeants, responsables RH, représentants du personnel, salariés : venez découvrir des solutions concrètes et co-construites pour renforcer durablement l'engagement et la performance dans vos organisations. [Inscrivez-vous dès maintenant](#)

De 14h à 17h30 - Maison de l'Économie - CCI Saône-Doubs, Besançon.

Plus d'infos : Dreets-bfc.poleT@dreets.gouv.fr

Semaine de l'industrie 2025

La Semaine de l'industrie c'est l'occasion de :

- Renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers ;
- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie et notamment à l'industrie du futur ;
- Soutenir la place des femmes dans l'industrie ;
- Informer le grand public des besoins en recrutement de l'industrie ;
- Promouvoir l'image d'une industrie moderne, innovante et écologique...



Labellisation avant le 7 novembre 2025 sur la plateforme de saisie des événements [Semaine de l'industrie 2025](#)

Entreprises, fédérations industrielles, faites découvrir vos métiers et savoirs-faire en organisant un événement !

Et si votre entreprise devenait une destination touristique ?

Le dispositif « Tourisme de savoir-faire » vise à valoriser les entreprises et leurs métiers en ouvrant au public les lieux de production et de savoir-faire, notamment à travers des visites dans des secteurs variés (industrie, luxe, gastronomie, artisanat d'art, etc.).

Ce dispositif, soutenu par l'État répond à deux enjeux majeurs : enrichir l'offre touristique nationale en diversifiant les destinations, et renforcer l'attractivité des filières locales auprès du grand public.

Un fonds spécifique accompagne les nouvelles entreprises (TPE et PME) de tous secteurs pour les aider à ouvrir leurs portes au public.

En savoir plus sur le dispositif : [Direction générale des entreprises](#)

En savoir plus [sur le tourisme de savoir-faire](#)

Renforcez l'attractivité de vos métiers en invitant les professeurs à explorer votre univers professionnel

Pour sa 18ème édition, la Fondation CGénial invite les enseignants et autres cadres de l'Education nationale à échanger avec les professionnels de la science, de l'innovation et de la technologie.

L'originalité de cette initiative réside dans le fait de **mettre en place des rencontres réservées aux enseignants, et autres membres de l'Éducation nationale (sans leurs élèves)** afin qu'ils découvrent vos entreprises, vos métiers et savoir-faire.

Les objectifs de l'opération

- Susciter, via les enseignants, l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques, techniques ou numériques ;
- Développer des liens durables au niveau local entre les entreprises et les établissements scolaires ;
- Informer les enseignants sur les compétences recherchées et les besoins en recrutement de leur territoire.

Mettez en avant la diversité de vos métiers, vos savoir-faire, et vos engagements pour un développement durable !

Rendez-vous sur la plateforme [CGénial Connect](#) pour faciliter l'organisation de vos prochains événements avec des enseignants.



[En savoir plus](#)